

recouvrez www.mybeautytraining.com
nouveau partenaire formation dédié à la beauté

ETABLISSEMENT MONTAUBAN

420 Avenue André Jorigné

BOY DIFFUSION

82000 MONTAUBAN

Tél. 05 63 22 00 28

Fax

email montauban@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200061

Livré à :

BRIN DE BEAUTE

MME SIMAO CECILE

AVENUE UXELLODUNUM

46140 LUZECH

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique

BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE

Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46

SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372

ID TVA : FR14 399 716 372

BRIN DE BEAUTE

MME SIMAO CECILE

AVENUE UXELLODUNUM

46140

LUZECH

Avoir

Echéance le 30/11/2025

Transporteur :

Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois

Page 1/1

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial				
14/10/2025	1406470	C0733700		R118	TERRITOIRE VACANT SUD OUEST			
Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA	
106277 - S	GANT LATEX POUDRE X100 S	2,00	8,90		8,90	17,80	3	
	RECAPITULATIF							
	Accessoires		-17,80					
Total HT						17,80		
% esc.								
Escompte								
Eco-contribution								
		Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A			T.T.C.	
		17,80	5,50	0,98			**** 18,78	
							Avoir	18,78

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre

code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877

BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque

Net à Recevoir : 18,78€ au plus tard le 30/11/

Client : C0733700 Avoir : 1406470 du 14/10/20

SAS BOY DIFFUSION

TOULOUSE